

AIDES FINANCIÈRES POSSIBLES POUR UNE PÉRIODE D'ÉTUDES OU UN STAGE À L'ÉTRANGER (CONTINGENTS LIMITÉS)

LE DOSSIER "DEMANDE DE FINANCEMENT(S) POUR UNE MOBILITÉ INTERNATIONALE" EST À COMPLÉTER SUR SITE WEB UNIVERSITÉ D'ARTOIS, À IMPRIMER, À SIGNER ET À RENDRE AU SERVICE DES RELATIONS INTERNATIONALES (SRI) DE L'UNIVERSITÉ D'ARTOIS.
DEMANDE À FAIRE PLUSIEURS MOIS AVANT DÉPART EN MOBILITÉ - IL EST IMPÉRATIF DE RESPECTER LES DELAIS DE DEPOT DES DOSSIERS DE DEMANDE DE FINANCEMENTS: CONSULTEZ OBLIGATOIREMENT LE CALENDRIER DE DEPOT SUR LE DOSSIER DE DEMANDE DE FINANCEMENTS

au verso de ce document →
et SUR LE SITE WEB DE L'UNIVERSITE (<http://http://www.univ-artois.fr/international/partir-etudier-letranger/financements/procedure-de-demande-de-financements>)

| NOM DE L'AIDE | TYPE DE MOBILITÉ | | CRITERES D'ELIGIBILITE | | | | MONTANT | REMARQUES / COMPLEMENTS | | | |
|---|------------------|--------|--|-------------|---|-----------------------------|--|----------------------------------|--|---|---|
| | ÉTUDES | STAGES | BOURSE NATIONALE | NATIONALITÉ | DESTINATION | RESSOURCES/ RÉMUNÉRATION | | | DURÉE FINANCÉE | | |
| ALLOCATION ERASMUS+ ÉTUDES <i>(de la Commission européenne)</i> | OUI | NON | | | Gpe1: Danemark, Irlande, Islande, Finlande, Suède, Norvège, Lichtenstein, Luxembourg, Allemagne, Autriche, Belgique, Italie, Pays-Bas Gpe 2: Chypre, Grèce, Espagne, Chypre, Malte, Portugal, Estonie, Lettonie, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie Gpe 3: Croatie, Turquie, Bulgarie, Lituanie, Hongrie, Pologne, Roumanie, Serbie, Macédoine du Nord | | min 2 mois * max 12 mois * plusieurs attributions possibles: jusqu'à 12 mois Erasmus+ par cycle d'études au cours du cursus * 1 mois = 30 jours | Gpe1 :Entre 292€ et 606€ / mois | Sur critères spécifiques et justificatifs : compléments financiers pour: - étudiants ayant moins d'opportunités : 250€/mois - utilisateurs moyens transport écoresponsables : forfait 50€ Assistanat inéligible Erasmus+ Stage : campagnes précises selon date début de stage, voir calendrier de demande de financements. | | |
| | | | | | | | | Gpe 2: Entre 225€ et 550€ / mois | | | |
| | | | | | | | | Gpe 3: Entre 225€ et 550€ / mois | | | |
| ALLOCATION ERASMUS+ STAGE <i>(de la Commission européenne)</i> | NON | OUI | | | | | | Gpe 1: Entre 442€ et 756€ / mois | Assistanat inéligible Erasmus+ Stage : campagnes précises selon date début de stage, voir calendrier de demande de financements. | | |
| | | | | | | | Gpe 2: Entre 375€ et 700€ / mois | | | | |
| | | | | | | | Gpe 3: Entre 375€ et 700€ / mois | | | | |
| AIDE À LA MOBILITÉ INTERNATIONALE (AMI) <i>(du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche)</i> | OUI | OUI | Être Étudiant boursier sur critères sociaux OU Allocataire de l'aide d'urgence annuelle du CROUS | | | | min 1 mois * max 10 mois * * 1 mois = 30 jours | 400 €/mois | Plusieurs attributions possibles, jusqu'à 10 mois au cours du cursus Assistanat inéligible | | |
| SOUTIEN ARTOIS À LA MOBILITÉ (SAM) <i>(Fonds de l'Université d'Artois)</i> | OUI | NON | Informations aux bénéficiaires ciblés par le SRI | | | | | | | | |
| | NON | OUI | | | | | | forfait en 1 versement | 500 € | → Durée éligible: 8 à 11 semaines → Stage inclus dans la formation → Ne pas être éligible aux autres financements | |
| MERMOZ - DISPOSITIF BOURSE DE MOBILITÉ INTERNATIONALE <i>(du Conseil Régional Hauts de France)</i> | OUI | OUI | Le montant du financement dépend du Quotient familial du foyer fiscal de l'étudiant. Montant maximum de 92,40€ par semaine / Montant minimum 0€ par semaine (non éligible) Vous pouvez directement connaître le montant mensuel auquel vous pouvez prétendre en utilisant le simulateur du Conseil Régional Hauts de France: (NB: si le montant total pour le séjour du simulateur est compris entre 1€ et 150€, le montant de la bourse sera réajusté à 150€ au total) https://aides.hautsdefrance.fr/sub/tiers/aides/details?sigle=MERMOZ2 Forfait voyage de 300€ pour les étudiants boursiers sur critères sociaux Complément situation de handicap : +25% de bourse et forfait voyage de 100€ Durée de Séjour d'ÉTUDES financée : de 4 à 26 semaines Durée de Séjour de STAGE financée : de 12 à 26 semaines Durée de Séjour de RECHERCHE financée : de 12 à 26 semaines Le pays d'accueil doit être différent de la nationalité de l'étudiant Vous pouvez retrouver l'intégralité du règlement MERMOZ à l'adresse suivante à télécharger à droite de la page: https://aides.hautsdefrance.fr/sub/tiers/aides/details?sigle=MERMOZ2 | | | | | | | | → Etudiant éligible: en Bac +1 si mobilité obligatoire, sinon en Bac+2 à Bac+8 et inscrit à l'Artois → 1 seule attribution possible au cours du cursus Étudiants inéligibles : → Formations continues → Assistanat → Étrangers domiciliés en France depuis moins de 2 ans consécutifs (à la date de départ en mobilité) → Stages rémunérés + de 230€/semaine ou logés+nourris |

IL EST CONSEILLÉ D'EFFECTUER LA DEMANDE POUR TOUS LES DISPOSITIFS AUXQUELS VOUS ÊTES ÉLIGIBLES. LE CAB RENDRA UNE DÉCISION OU UN AVIS SUR VOS DEMANDES.

ATTENTION, LES FINANCEMENTS SONT LIMITÉS. ATTRIBUTION EN FONCTION DES FONDS DISPONIBLES, DES CRITERES SPÉCIFIQUES DE CHAQUE DISPOSITIF ET DU RESPECT DU CALENDRIER DE DÉPÔT DES DEMANDES. Critères sous réserve de changements de la part des organismes financeurs.

TOUTES LES DEMANDES DE FINANCEMENT POUR UNE MOBILITE INTERNATIONALE SONT PRESENTEES AU COMITÉ D'ATTRIBUTION DES BOURSES DE MOBILITE DE L'UNIVERSITE D'ARTOIS.

**Calendrier de dépôt des dossiers de demande de financements au Service des Relations Internationales (SRI)
pour une mobilité internationale (Stage / Études) - année universitaire 2024/2025**

Pour tous les dispositifs de bourse, l'attribution ou l'avis du Comité d'Attribution des Bourses de mobilité se fait dans la limite des contingents disponibles pour l'Université d'Artois et des critères spécifiques établis pour chaque dispositif.

Date limite de dépôt au SRI de l'Université d'Artois par voie électronique (e-mail) ou version papier
Les dates de dépôt au SRI de l'Université d'Artois sont à respecter impérativement. Les dossiers reçus incomplets ou en retard ne seront pas examinés en Comité. En tant que candidat(e) à un financement, vous devez déposer vous-mêmes votre demande auprès du SRI.

| Dispositif de bourse | 13/06/2024 dernier délai 1ère campagne | 14/11/2024 dernier délai 2ème campagne | 10/01/2025 dernier délai 3ème campagne | 03/03/2025 dernier délai 4ème campagne |
|--|---|--|--|--|
| Bourse de mobilité internationale Mermoz (<i>Dispositif Régional</i>) Études et Stage | Départ en mobilité au 1er semestre ou année universitaire 2024/2025 | Départ en mobilité au 2e semestre 2024/2025 | Départ en mobilité au 2e semestre 2024/2025 Stages, Etudes (cas échéant) | Départ en mobilité au 2e semestre 2024/2025 Stages uniquement |
| AMI (<i>Aide à la Mobilité Internationale</i>) Études et Stage | Départ en mobilité au 1er semestre ou année universitaire 2024/2025 | Départ en mobilité au 2e semestre 2024/2025 | Départ en mobilité au 2e semestre 2023/2024 Stages, Etudes (cas échéant) | Départ en mobilité au 2e semestre 2024/2025 Stages uniquement |
| Erasmus+ études | Départ en mobilité au 1er semestre ou année universitaire 2024/2025 | Départ en mobilité au 2e semestre 2024/2025 | Départ en mobilité au 2e semestre 2024/2025 | Non concerné en 2024/2025 |
| Erasmus+ stage | Stage débutant à partir du 02/09/2024 | Stage débutant à partir du 06/01/2025 Sous réserve du financement restant | Stage débutant à partir du 10/02/2025 Sous réserve du financement restant | Stage débutant à partir du 07/04/2025 Sous réserve du financement restant |
| SAM (<i>Soutien Artois Mobilité</i>) | | Stage au titre de l'année universitaire 2024/2025 Sous réserve du financement restant | Stage au titre de l'année universitaire 2024/2025 Sous réserve du financement restant | Stage au titre de l'année universitaire 2024/2025 Sous réserve du financement restant |

Un stage (sur convention de stage de l'Université d'Artois) doit impérativement se dérouler entre le 01/09/2024 et le 31/08/2025 pour l'année universitaire 2024/2025, sauf exceptions validées par CAP Avenir.